

REGLEMENT INTERIEUR



ESPACE
JEUNES



LES CONDITIONS D'ACCUEIL

L'Espace Jeunes de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme se veut un repère pour les jeunes de l'ensemble de la communauté de communes.

C'est un lieu de rencontre, de partage, d'échanges, un lieu de loisirs mais aussi un incubateur, une rampe de lancement pour les projets des jeunes.

Un lieu d'information et d'éducation à la citoyenneté, une tentative de réponse aux différentes problématiques de la jeunesse (prévention, santé, orientation scolaire et professionnelle...).

L'accueil se déroule dans les locaux de l'espace du Bosquet – rue Nancy Bertrand – 26400 à Crest ; sous forme d'un accueil libre ; selon les horaires suivants :

Hors vacances scolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	16h30/18h30	14h/18h00	16h30/18h30	17h00/19h00 Ou 16h30/21h30*	11h30/17h30

*Une fois par mois repas collectif

Fermeture le dernier samedi du mois

Vacances scolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	14h30/18h30	14h30/18h30	14h30/18h30	14h30/20h00	14h30/20h00

Les horaires d'ouverture peuvent changer en fonction des activités / sorties prévues.

Les repas n'étant ni prévus, ni pris en charge par la structure, les jeunes doivent apporter leur pique-nique lors des activités à la journée.

La structure sera fermée 1 semaine pendant les vacances de Noël.

Le programme des activités est disponible :

- Sur le site de la CCCPS : www.cccps.fr
- Adressé aux adhérents par mail.
- Sur la page Facebook de la CCCPS

L'INSCRIPTION

Dans le but d'accueillir le plus grand nombre possible de jeunes, l'inscription aux temps « d'accueil informel » ne sera pas obligatoire.

Cependant, afin de soutenir la démarche de responsabilisation des jeunes, une procédure « d'adhésion individuelle » ou d'inscription sera demandée pour la participation régulière aux activités de l'accueil de jeunes.

L'inscription à cet accueil se fera par le biais d'une adhésion annuelle à hauteur de 5 euros / année scolaire / jeune.

Pour la période d'avril à décembre 2022, l'adhésion sera de 2 euros.

L'inscription est payable par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces.

Les documents suivants doivent être remplis par le tuteur légal du jeune :

- La fiche individuelle d'inscription
- Les autorisations parentales
- La fiche sanitaire de liaison
- Le cas échéant, la fiche d'inscription activité / sortie

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la CCCPS.



Pour que le dossier soit complet, vous devez nous fournir :

- Photocopie de la carte d'identité ;
- Photocopies des pages relatives aux vaccins et maladies infantiles (carnet de santé) ;
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » scolaire et extra-scolaire ;
- Photocopie de l'attestation CAF ;
- Autorité parentale.

Ces informations seront conservées par le référent de la structure et en aucun cas divulguées.

Nous ne pourrons pas accepter un jeune à participer à la vie de l'Espace Jeunes si son dossier est incomplet.

L'inscription aux activités et sorties peut se faire :

Par mail : accueildejeunes@cccps.fr ou par SMS au 06.10.72.44.08 en indiquant votre Nom, Prénom et activités souhaitées.

L'inscription aux sorties se fait au minimum 7 jours avant la date prévue, au plus tard 2 jours avant et n'est effective qu'une fois le règlement effectué.

L'ADHESION & LES TARIFS

La plupart des activités et sorties proposées à l'Espace Jeunes sont gratuites.

Pour certaines d'entre elles, une participation financière est demandée.

Le choix de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans a été faite afin ce que la participation du jeune soit :

- Calculé en fonction de son quotient familial ;
- Inférieur à la moitié du prix de revient de l'activité ;

Adhésion de 5 € par année scolaire	
Tarification – activités / sorties – pour l'espace jeunes	
Tranches par Quotient Familial	Pourcentage affecté
Inférieur à 550	15 %
De 550 à 850	30 %
Supérieur à 850	45 %
Tarification des consommables au sein de l'espace jeunes	
Tarif boissons	1 euro
Tarif snack	1 euro



LE VIVRE ENSEMBLE A L'ESPACE JEUNES

L'Espace Jeunes possède des principes à suivre afin que tout le monde puisse pouvoir vivre ensemble sereinement. L'animateur référent et les jeunes définiront un ensemble de règles pour bien vivre en harmonie dans le local. Elles seront affichées et chaque utilisateur devra s'y conformer. Les règles ne sont pas immuables et certaines pourront évoluer dans le temps sur proposition des jeunes ou du référent.

L'Espace Jeunes est un endroit d'échange et de convivialité. Tout manque de respect, violences physiques ou verbales ou tout mauvais comportement envers l'animateur et les autres jeunes entrainera l'exclusion temporaire ou définitive du lieu, de même pour la détérioration volontaire du matériel.

La CCCPS décline toute responsabilité pour le vol ou la détérioration de matériel extérieur apporté par les adhérents. Les représentants légaux sont responsables, pour les enfants mineurs, de la perte ou la détérioration du matériel de l'Espace Jeunes et devront en assurer le remplacement ou le remboursement de la valeur d'achat.

Afin de garantir la sécurité de tous, il est interdit de s'introduire dans les locaux avec tout objet dangereux.

L'introduction d'alcool, de substances illégales est interdite. Les jeunes n'ont pas le droit de fumer à l'intérieur ni sur l'espace extérieur privatisé de l'Espace Jeunes.

Je soussigné(e), (le jeune), reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace-Jeunes et m'engage à le respecter sous peine de sanction.

Date :

Signature du jeune :

Signature des représentants légaux :